

Son Excellence Hun Manet

Premier ministre du Royaume du Cambodge

Phnom Penh, Cambodge

Le 4 juin 2026

Appel urgent pour la libération des cinq militants de Mother Nature Cambodia emprisonnés

Monsieur le Premier ministre Hun Manet,

Nous sommes profondément préoccupés par le sort des cinq jeunes défenseurs des droits humains de Mother Nature Cambodia (MNC) – Long Kunthea, Yim Leanghy, Thun Ratha, Phuon Keoraksmei et Ly Chandaravuth (MNC5) – condamnés en juillet 2024 et purgant actuellement des peines de six à huit ans d'emprisonnement. Ils ont immédiatement interjeté appel de leur condamnation. Cependant, l'audience en appel a été considérablement retardée.

Les MNC5 sont incarcérés dans des prisons surpeuplées où les conditions de vie sont difficiles, séparés les uns des autres et dispersés à travers tout le Cambodge, à des centaines de kilomètres de leurs familles et de leurs avocats. Les 74 ONG signataires de cette lettre vous demandent sincèrement de prendre des mesures immédiates pour que les condamnations injustes de ces cinq militants soient annulées avant ou lors de leur prochaine audience devant la cour d'appel à Phnom Penh, et que leur liberté soit rétablie.

Malheureusement, nous avons récemment appris que la cour d'appel a, de manière inexplicable, reporté la date de l'audience fixée au 2 juin 2026, et n'a pas encore fixé de nouvelle date pour celle-ci.

Depuis 2012, le groupe MNC, maintes fois récompensé, mène des campagnes pacifiques de préservation de l'environnement qui ont touché des millions de personnes. Il utilise de manière créative les réseaux sociaux pour sensibiliser efficacement le public aux problèmes qui menacent le fragile environnement du Cambodge.

Ses actions visent notamment à alerter et à appeler à des actions pacifiques sur des questions telles que la déforestation, l'extraction de sable dans les rivières et les zones marines côtières, la pollution de l'eau et des sols, la construction de barrages hydroélectriques et la destruction des zones humides urbaines. Bon nombre de ces enjeux soulignent l'importance d'une bonne gouvernance, car ils se sont révélés liés à la corruption et à des pertes de recettes pour l'État.

Ces cinq militants ont défendu pacifiquement la protection de l'environnement au Cambodge en exprimant leurs opinions et en exerçant leur droit de réunion pacifique, conformément aux conventions des Nations Unies relatives aux droits humains ratifiées par le Cambodge. Les

MNC5 ont toujours travaillé avec les communautés locales touchées par des pratiques environnementales néfastes, tant en milieu urbain que rural, notamment à Phnom Penh et sur l'île de Koh Kong Krao, contribuant ainsi à garantir que les communautés concernées aient la possibilité de faire entendre leur voix lors des discussions sur les projets de développement menés par le gouvernement et le secteur privé. Nous pensons que le gouvernement royal cambodgien aurait tout intérêt à communiquer et à collaborer avec les dirigeants d'ONG tels que les cinq militants de MNC, plutôt que de les punir.

Comme vous le savez, les autorités ont poursuivi les MNC5 pour « complot » contre le gouvernement, en vertu de l'article 453 du Code pénal. L'article 453 définit le complot comme « une résolution convenue entre deux personnes ou plus en vue de commettre une attaque, lorsque cette résolution a été mise à exécution par un ou plusieurs actes concrets ». Dans la définition légale utilisée dans les principales compilations khmères-anglaises du Code pénal, une « attaque » est explicitement liée à des « actes de violence » susceptibles de mettre en danger les institutions de l'État ou de porter atteinte à l'intégrité du territoire national.

Cependant, les cinq ont toujours soutenu que leurs actions étaient strictement non violentes, et nous ne voyons aucune indication que les MNC5 aient jamais prôné le recours à la violence. Lors de leur procès en première instance, auquel ont assisté plusieurs observateurs internationaux et diplomatiques, les procureurs n'ont fourni aucune preuve crédible que les cinq aient entrepris une action concrète impliquant la violence ou son incitation, ce qui est nécessaire pour une condamnation pour « complot » selon la loi. Pourtant, le tribunal a inexplicablement considéré que les « faits » de l'affaire concordaient avec les rapports écrits fournis par les autorités, et a néanmoins condamné les MNC5. Nous estimons qu'il s'agit là d'une manifestation flagrante d'une injustice qui devrait être corrigée dès que possible par la cour d'appel.

Dans le cas de Yim Leanghy, les procureurs ont fondé l'accusation d'outrage au roi (article 437 du Code pénal) sur une surveillance illégale et un enregistrement vidéo réalisé en secret lors d'un appel Zoom privé. En vertu de la procédure pénale cambodgienne, une telle vidéo est considérée comme une preuve illégale et n'aurait donc pas dû être admise devant le tribunal. De plus, il semble que, lors de cette conversation, Yim Leanghy se soit en réalité opposé à ce que le roi, qu'il désignait dans la discussion par le titre honorifique d'« Ong Preah Mahakasat », soit associé à quelque campagne ou action que ce soit, ce qui soulève des questions quant aux raisons pour lesquelles il a été condamné pour outrage au roi. Nous tenons également à souligner que, tout au long des audiences, l'accusation a eu du mal à prouver ses allégations, s'appuyant sur des éléments circonstanciels et des déductions plutôt que sur des faits concrets.

Les avocats des MNC5 ont interjeté appel de leurs condamnations le 22 juillet 2024. Le retard considérable enregistré dans l'audience en appel des MNC5, désormais reportée à une date indéterminée, soulève de graves préoccupations quant à leur droit à un procès équitable et rapide, tel que prévu par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le Cambodge. Nous notons qu'aucune explication n'a été donnée par les autorités

judiciaires quant à la raison de ce retard persistant dans la fixation de la date du procès en appel.

Depuis leur incarcération, les MNC5 se sont vu refuser à quatre reprises la mise en liberté provisoire ou la libération anticipée; le dernier refus remonte à mars 2026 et a été prononcé par la Cour suprême. Le Centre cambodgien pour les droits de l'homme (CCHR) a conclu que l'accumulation de ces retards et refus porte atteinte à leur droit à être jugés sans retard excessif, à leur droit à la liberté et à la présomption d'innocence.

Alors que le Cambodge se prépare à accueillir le 20^e Sommet de la Francophonie à Phnom Penh à la mi-novembre 2026, l'attention internationale se portera naturellement sur les actions du pays, ses engagements internationaux et le respect de ses obligations. Dans ce contexte, nous vous appelons à reconnaître que les droits civils et politiques, la protection de l'environnement et l'action pour le climat sont au cœur des défis mondiaux abordés lors du sommet. Dans cet esprit, nous vous exhortons à prendre des mesures proactives afin de libérer ces cinq jeunes leaders environnementaux avant le Sommet de la Francophonie, voire plus tôt.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations et attendons votre réponse avec intérêt.

Pour nous transmettre votre réponse, nous vous invitons à contacter Ines Gavrilut à l'adresse électronique suivante : ines.gavrilut@bmf.ch

Cordialement,

01. Accountability Counsel
02. African Coalition for Corporate Accountability (ACCA)
03. Agent Green
04. Amnesty International
05. Asia Democracy Network (ADN)
06. Asia Human Rights and Labour Advocates (AHRLA)
07. Asia Indigenous Peoples Network on Extractive Industries and Energy (AIPNEE)
08. Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA)
09. Association of Women for Awareness & Motivation (AWAM), Pakistan
10. Banglar Manabadhikar Suraksha Mancha (Masum), Inde
11. Biofuelwatch
12. Bruno Manser Fonds, Suisse
13. Bytes For All, Pakistan

14. C4 – The Center to Combat Corruption and Cronyism, Malaisie
15. Cambodia Center for Human Rights (CCHR)
16. Cambodia Human Rights Task Force (CHRTF)
17. Center for Alliance of Labor and Human Rights (CENTRAL)
18. Centre for Environmental Law & Community Rights (CELCOR), Papuasie-Nouvelle-Guinée
19. Centre for Human Rights and Development (CHRD), Mongolie
20. CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation
21. Climate Rights International (CRI)
22. Comité Schone Lucht, Pays-Bas
23. Community Resource Center (CRC), Thaïlande
24. Defence of Human Rights, Pakistan
25. Earth Thrive
26. Earthrights International
27. Ei Polteta Tulevaisuutta, Finlande
28. Environmental Investigation Agency (EIA)
29. Equitable Cambodia
30. Fortify Rights
31. Forum Ökologie & Papier
32. Les Amis de la Terre – L'Asie Pacifique
33. Les Amis de la Terre – Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord
34. Les Amis de la Terre– Japon
35. Les Amis de la Terre – l'Afrique du Sud
36. Global Forest Coalition (GFC)
37. GRAIN
38. Groundwork
39. Human Rights Watch
40. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la
protections des défenseur-e-s des droits humains / L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

41. International Legal Initiative Public Foundation (ILI), Kazakhstan
42. International Rivers
43. Japan Innocence & Death Penalty Information Center
44. Japan Tropical Forest Action Network (JATAN)
45. Kazakhstan International Bureau for Human Rights and Rule of Law
46. Kenya Human Rights Commission
47. Keruan, Sarawak, Malaisie
48. Korean House for International Solidarity
49. Leefmilieu
50. Legal Awareness Watch Pakistan (LAW)
51. LICADHO
52. MADPET - Malaysians Against Death Penalty and Torture
53. Manushya Foundation
54. Mining Watch Canada
55. People's Empowerment Foundation (PEF), Thaïlande
56. Philippine Alliance of Human Rights Advocates (PAHRA)
57. Platforma Pentru Adaptare Climatica
58. Programme Against Custodial Torture & Impunity, Inde
59. Persatuan Amal Progresif
60. Public Association Dignity, Kazakhstan
61. Pusat Komnas, Malaisie
62. Redemption Pakistan
63. Sauvons la forêt / Rettet den Regenwald, Allemagne
64. Right Livelihood
65. RimbaWatch, Malaisie
66. Save Cambodia, États-Unis
67. SAVE Rivers
68. Snow Alliance
69. TAPOL, Indonésie
70. Thai Lawyers for Human Rights (TLHR)

- 71. The Borneo Project
- 72. Think Centre, Singapour
- 73. Verde Curat, Roumanie
- 74. World Rainforest Movement